

Les sénateurs sur le terrain pour évaluer la formation des chasseurs

Une mission de contrôle sur la sécurisation de la chasse doit envisager des pistes de réforme possibles pour éviter les accidents

Trois jours après la mort dramatique de Mélodie Cauffet, randonneuse de 25 ans, tuée samedi 19 février, lors d'une battue au sanglier dans le Cantal, une délégation de sept sénateurs et sénatrices visitaient un centre de formation de chasseurs, à Marly-le-Roi, dans les Yvelines, mardi 22 février. Hasard du calendrier, l'initiative n'était pas organisée en réaction au drame, mais dans le cadre d'une « mission conjointe de contrôle sur la sécurisation de la chasse », mise en place le 30 novembre 2021.

Cette visite à l'un des trois sites de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France (Ficif) consacrés à la formation théorique et pratique s'est déroulée à l'ombre de ce nouvel accident mortel. « *Celanous met encore plus en condition pour donner des axes d'amélioration à la réglementation et à la formation* », dit Maryse Carrère, présidente de la mission et sénatrice (Parti radical de gauche) des Hautes-Pyrénées. Sa collègue sénatrice des Yvelines Sophie

Primas (Les Républicains, LR) dit aussi que « *cela renforce l'importance de la mission, qu'il y a beaucoup d'attente* ».

Cette mission, qui compte dix-neuf sénateurs, mise en place à la suite de l'e-pétition « Morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça ! », ayant recueilli 120 000 signatures, doit étudier tous les sujets relatifs à la sécurité, à la délivrance du permis de chasser (dont l'existence remonte à 1975) ou encore à la « *répartition spatiale et temporelle de l'usage des espaces naturels* ». Elle doit aussi effectuer un bilan de la loi du 24 juillet 2019 en matière de sécurité à la chasse.

Un volet sécurité important

Et c'est bien de cela qu'il s'agit, ce mardi, dans l'une des salles de l'ancien fort du Trou d'enfer, en lisière de la forêt de Marly, tapissée d'affiches vantant « *la chasse, une alliée pour la nature* » ou encore « *la chasse, une chance pour nos villages* ». Ici, les futurs chasseurs reçoivent une formation obliga-

toire gratuite et délivrée par la Ficif pour le passage du permis, en leur inculquant des notions générales sur la réglementation, la connaissance des espèces et, surtout, la sécurité.

Pour obtenir le sésame, l'apprenti chasseur doit passer une épreuve théorique – dix questions sur un panel de quatre cents qui valent un point chacune –, puis pratique, sur le terrain, décomposée en quatre ateliers, notée sur vingt et un points au total. Au final, le candidat doit obtenir vingt-cinq points sur les trente et un. Mais certaines fautes sont directement éliminatoires. « *Nous ne portons pas de jugement sur la précision d'un tir, mais sur la vérification d'une arme, son chargement ou son déchargement, l'orientation du canon lors de ces opérations*. [Ces gestes] *mal réalisés sont éliminatoires* », insiste Alice Tonnelier, formatrice au Ficif.

Un terrain de pratique est situé à quelques centaines de mètres du fort. Le groupe de sénateurs, bouche dans les oreilles, assiste à

une démonstration : évolution sur parcours de chasse avec tirs à blanc ; rangement de l'arme dans une voiture ; tirs à cartouche à grenailles ; tirs sur un sanglier courant pour un tireur posté en battue. Trois armes sont utilisées : fusil basculant, semi-automatique et carabine.

Lors de ces épreuves, les pièges sont nombreux, tels les plateaux envoyés en l'air d'une couleur différente selon qu'il s'agit d'une espèce protégée ou non, ou encore des silhouettes qui apparaissent en fond de prairie et doivent faire cesser tout tir. Les sangliers (en bois et glissant à grande vitesse sur un rail) peuvent aussi entraîner une mauvaise décision de tir et éliminer le futur chasseur. De même, le passage d'un obstacle, tel un fossé, doit se faire arme déchargée. Sur les 1 270 candidats formés par la Ficif en 2021, première fédération en nombre de formations, 27 % ont été recalés à l'examen. « *On peut leur apprendre le meilleur, on n'est pas à leur place lors de la prise de décision de tir, il*

Patrick Chaize, sénateur (LR) de l'Ain, évoque aussi un volet sur l'alcool qu'il faudrait peut-être interdire

peut y avoir l'émotion, une mauvaise compréhension de l'environnement à l'instant T », évoque M^{me} Tonnelier.

Les sénateurs imaginent des pistes possibles pour le rapport qu'ils doivent rendre en juillet. « *Je suis triste quand j'entends des chasseurs répéter que le nombre d'accidents est en baisse. Quand une jeune femme de 25 ans est tuée par une jeune chasseuse de 17 ans, on se dit que quelque chose n'a pas fonctionné. Il faut renforcer la formation et s'assurer que la décennale [depuis la loi de juillet 2019, chaque chasseur doit suivre une for-*

« *mission tous les dix ans, obligatoire pour la validation annuelle de son permis] soit bien effectuée. Il faut des piqûres de rappel en permanence* », avance M^{me} Primas, détentrice d'un permis de chasser depuis 2013.

Patrick Chaize, rapporteur de cette mission et sénateur (LR) de l'Ain, évoque aussi un volet « *alcool* » qu'il faudrait peut-être interdire – aujourd'hui le fait de chasser en état d'alcoolémie ne constitue pas une infraction en soi, mais, en cas d'accident, la recherche de toxiques ou d'alcool est systématique – ou encore l'adaptation de la formation aux différentes armes. Il insiste surtout sur l'importance des contrôles sur le terrain. L'Office français de la biodiversité, chargé de faire passer l'examen, de concevoir les programmes de formation ou encore de ces contrôles, compte 1700 agents de l'environnement, dont 10 % seulement se consacraient à la chasse. Trop peu pour une question aussi sensible. ■

REMI BARROUX